



## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 13 octobre 2020, point de l'ordre du jour N° 11, le conseil communal a approuvé le règlement d'ordre intérieur du conseil communal (ROI CC) et le règlement d'ordre intérieur des commissions consultatives (ROI COMM) .

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, cette décision est publiée et affichée par la présente et le dossier y afférent est à la disposition du public au secrétariat communal et sur le site internet de la commune « Helperknapp » ([www.helperknapp.lu](http://www.helperknapp.lu)):

TUNTANGE, le 30 octobre 2020

**Pr Le collège des bourgmestre et échevins :**

**Le Bourgmestre,**

**Le Secrétaire communal f.f.,**

